

Auriez-vous l'obligeance de répondre au questionnaire immédiatement, ne signez pas votre nom, mais déposez tout simplement le bulletin dans une enveloppe scellée et remettez-la à votre surveillant immédiat, qui la remettra à la division des employés et des relations extérieures.

Le sénateur CROLL: Quelle fût la réponse?

M. BURGESS: Les réponses à la première question ont été: 90 p. 100 «oui».

Le sénateur ISNOR: Est-ce que cela comprend tous vos employés?

M. BURGESS: En effet, tous les employés qui participent au plan d'épargne, et uniquement les employés qui ne sont pas au service de la compagnie depuis le délai requis, soit six mois, ne participent pas à ce plan. Je crois qu'en tout il y a un ou deux employés qui ne participent pas à ce plan.

Le sénateur CROLL: Combien d'employés votre compagnie a-t-elle?

M. BURGESS: Seulement un instant et je vais vous donner les chiffres exacts.

M. T. S. Johnston, président de «Interprovincial Pipe Line Company»: Tout près de 600.

Le sénateur CROLL: Et à l'exception de deux, ils participent tous?

M. JOHNSTON: 99 p. 100 d'entre eux sont admissibles.

Le PRÉSIDENT: Pourrions-nous avoir le résultat précis du vote?

M. JOHNSTON: Oui, je l'ai ici.

M. BURGESS: A la première question, les réponses ont été: 475 «oui»; 22 «non»; et 11 n'ont rien répondu. Peut-être que je ferais mieux de revenir.

Le PRÉSIDENT: Pour la seconde question?

M. BURGESS: 400 «oui»; 35 «non»; 73 n'ont rien répondu. Dans le premier cas, les «oui» correspondent à un pourcentage de 93.5 p. 100 du total des réponses reçues, et pour la seconde question, 78.7 p. 100. Le nombre total des employés qui participent à la caisse était de 575. Il y avait 14 absents pour raison de maladie ou congé, de sorte que le nombre total des employés qui ont voté était de 561. Le nombre total des réponses reçues était de 508, soit 90.5 p. 100 de ceux qui ont voté.

Le PRÉSIDENT: Les membres du comité sont-ils prêts à étudier le bill article par article? Y a-t-il d'autres questions?

Article 1^{er}: subdivision du capital social. Allons-nous adopter l'article 1^{er}?

Les SÉNATEURS: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Article 2: droits des porteurs des actions actuelles. Allons-nous adopter l'article 2?

Les SÉNATEURS: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous adopter le préambule?

Les SÉNATEURS: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous adopter le titre?

Les SÉNATEURS: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Vais-je retourner le bill sans le modifier?

Les SÉNATEURS: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Il y a une proposition dont on suggère l'adoption par le Comité, considérant qu'il s'agit d'un bill présenté de nouveau, un bill qu'on nous a présenté au cours de la dernière session:

Votre comité recommande que les frais parlementaires payés pour le bill à la dernière session s'appliquent au bill pour la présente session.

Cela semble équitable, je pense. Ce n'est pas la faute des promoteurs si nous n'avons pas étudié ce bill à la dernière session.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT: Merci, messieurs.

M. BURGESS: Merci, messieurs les sénateurs.